COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/06/2011 (19H00)

Présents :

- M. Claude ANCELME, Maire,
- Mmes Françoise CAPPELLE, Françoise BUSQUET, Ghislaine JACQUET, Nathalie CAMBIER-JONVAL et MM. Jean-Pierre BOSCHAT, Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Maires-Adjoints,
- Mmes Ghislaine GATE, Lydie GRÜN, Solange MARTINEZ, Anne-Marie DEGUILHEM, Véronique DELEHAIE, Conseillères Municipales,
- MM. Michel MAYEUX, André BERTHE, Jean-Claude GILBERT, Dominique SCHEUER, André POULAIN, Patrice SCHNEIDER, Yann DUGARD, Fabien LALLEMAND Conseillers Municipaux,
- Chantal PETITJEAN, Maire-Déléguée de Blaise.

Pouvoirs :

- Patrice SCHNEIDER à Claude ANCELME
- Geneviève COSSON à Françoise CAPPELLE
- Christine FORET à Lydie GRUN
- Christine NOIRET-RICHET à Véronique DELEHAIE

Absent :

- Elisabeth DURTETTE, Michel MAYEUX, Jean-Claude GILBERT, Marie-Hélène MOREAU, Dominique SCHEUER

Assistaient également :

- Mme Catherine LEMOINE, Directrice Générale des Services,
- Mlle Kelly DUPONT, secrétariat

Pour le point n°1 concernant les travaux d'assainissement

- MM. KEBE, ingénieur, PICHARD, directeur de projet chez SAUNIER
- M. ROUSSET, pour l'Agence de l'eau

Le Maire prend la parole. Il évoque la dernière réunion du 7 juin où le nombre d'élus présents était minime. Cette réunion avait pour but de tenir informé les membres du Conseil Municipal. Afin de donner la possibilité aux membres du Conseil de voter en ayant pleine connaissance du dossier il a convié MM. KEBE et PICHARD de Saunier et ROUSSET de l'Agence de l'eau pour effectuer une nouvelle présentation du projet d'assainissement.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Le Maire propose la désignation de Ghislaine JACQUET.

Vote : accord unanime

INFORMATIONS DU MAIRE

Décisions Municipales

Décisions Municipales

Depuis le dernier Conseil Municipal du 12 mai 2011 et en vertu de la délégation permanente au Maire que les élus lui ont donné, il a pris une décision municipale, il s'agit de la 2011/14 autorisant la signature de l'avenant n°1 au marché d'études géotechniques avec GEOTEC.

Il rappelle que les décisions municipales sont consultables en Mairie aux heures d'ouverture.

Informations

- Le Maire présente à nouveau ses très sincères condoléances à la famille ainsi qu'aux proches de M. Julien RODAK, membre du Comité de jumelage Vouziers-Ratiskovice et celui de Vouziers-Gräfenroda.

Prochains rendez-vous :

- Le **18 juin 2011 à 14 H 30** à l'école Dora Lévi aura lieu la fête annuelle.

- Le **18 juin 2011** à **18 H 00** sera célébrée la Commémoration de l'appel du 18 juin 1940, le rassemblement a lieu Place Carnot.

- Le **23 juin à 18 H 30**, l'école Taine organise leur spectacle théâtral de fin d'année.

- Le **Samedi 25 juin à 15 H 00** se déroulera la fête de l'école Abel DODEMAN dans la cour de celle-ci.

- Et enfin un Conseil Municipal se tiendra **le 5 juillet prochain à 19 H 00.**

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Le Maire propose d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été adressé aux Conseillers le 9 juin 2011, avec un ajout :
- Subvention à l'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles

Le Maire soumet au vote ce projet d'ordre du jour ainsi modifié.

Vote : accord unanime

ORDRE DU JOUR

Affaires financières

I – Adoption du projet d'assainissement présenté aux membres du Conseil Municipal en séance de travail le 7 juin 2011 (Annexe 1) :

Le Maire remercie les intervenants de la société Saunier et de l'Agence de l'eau pour leur présence. Le Maire présente les excuses de M. GONTARD de la société G2C, A.M.O. (Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage). Le Maire dresse l'historique de ce dossier d'assainissement en rappelant par exemple que la station actuelle date de 1968. Il rappelle également les différents membres du comité de pilotage, on compte notamment parmi ces membres La Police de l'eau, Veolia, L'Agence de l'eau, le service navigation, la chambre d'agriculture. Le Maire laisse la parole à M. KEBE afin qu'il présente le projet de la station d'épuration selon le document joint en *annexe 1*. Il débute sa présentation en précisant la durabilité du projet. Il insiste par ailleurs sur le système de clarificateur qu'il est indispensable de changer afin de respecter les normes actuelles dans ce domaine. Il revient sur une partie importante de la station d'épuration en l'occurrence le bassin d'aération qui est au cœur de celle-ci. M. KEBE n'hésite pas à appuyer sur les normes en termes de station d'épuration qui sont extrêmement drastique. M. KEBE évoque aussi les paramètres d'ordre écologique. Il rappelle également un point important concernant le choix d'orientation de ces travaux il s'agit du point de rejet décidé par La Police de l'eau qui est donc au niveau de l'Aisne.
Monsieur PICHARD évoque le dimensionnement du clarificateur qui est un point non négligeable et apporte des précisions mais il évoque aussi le risque de crue et pour lequel il convient de mettre en surélévation le clarificateur afin d'éviter toute inondation.

M. KEBE conclut par la partie financière relatée dans le document ci-joint (annexe 1), il rappelle qu'il s'agit d'estimations en appliquant les hypothèses les plus défavorables. Le montant total s'élèverait dons à 4 207 201 € H.T.
M. ROUSSET intervient en expliquant que par arrêté préfectoral il est imposé des délais en vue de la réalisation des travaux d'assainissement. Les collectivités qui prennent du retard subiront alors une perte de 5 points sur les subventions allouées par année de retard.
M. KEBE et Le Maire insiste sur la durée de vie de la station d'épuration qui est au minimum de 30 ans.
Le Maire demande s'il y a des questions.
Yann DUGARD s'interroge lorsqu'il est évoqué le calcul par rapport au nombre d'habitants si dans l'étude il est tenu compte d'une possibilité de l'évolution de la population vouzinoise. M. KEBE précise qu'il s'agit d'une base statistique et que l'évolution potentielle de la population sur les 30 prochaines années a bien été prise en compte.
Fabien LALLEMAND souhaiterait connaître les frais de fonctionnement qui seront imputés à la station d'épuration. M. KEBE indique que dans l'appel d'offre c'est un point qui sera pris en compte. Il s'agit d'un paramètre demandé lors de l'appel d'offres par le biais de « coût d'exploitation sur 25 ans ».
Le Maire demande s'il y a d'autres questions. Il n'y en a pas.
Le Maire passe donc à un rappel de l'agenda :

- 22 juin : Consultation des entreprises
- 29 juillet à 12 H 00 : Date limite de remise des offres
- 29 juillet à 14 H 00 : Commission d'ouverture des plis suivi d'une phase d'analyse par le maître d'œuvre avec une date limite de réponses des entreprises le 16 août à 12 H 00
- 19 août : Arrêt du choix de l'entreprise par une réunion de la commission d'ouverture des plis
- 22 août : Conseil Municipal pour délibérer en vue d'attribuer les lots.

Le Maire propose donc de passer au vote afin d'adopter le programme des travaux qui a été présenté afin de lancer les consultations pour les travaux de priorité 1 et de transmettre aux financeurs les demandes de subvention à partir de ce programme.

Vote : Unanime

Le Maire remercie à nouveau les intervenants de l'Agence de l'eau et de la Société Saunier et Associés pour leurs explications.

II – <u>Attribution des marchés dans le cadre de la consultation pour la réhabilitation du bâtiment 4 rue de l'agriculture destiné à la Petite Enfance (Annexe 2) :</u>

Le Maire présente la fiche de travail (annexe 2) qui a été adressé aux élus relatant les différents lots. Il présente 1 à 1 les entreprises qui se sont vues attribuer les lots en précisant l'estimation de chaque lot et l'offre de l'entreprise retenue.

L'estimation du total est de 574 700 € et les propositions des entreprises s'élèvent à 489 078, 76 €, on note donc une différence de 85 621 €.
Yann DUGARD s'étonne de la différence entre l'estimation et les propositions des entreprises. Le Maire rappelle qu'un suivi de chantier sera effectué afin de s'assurer que les exigences demandées aux entreprises soient respectées lors de la mise en œuvre des travaux.
Le Maire demande s'il y a d'autres questions comme il n'y en a pas il propose de passer au vote afin d'adopter la répartition des lots aux entreprises comme précisé dans le tableau (annexe 2).

Vote : accord unanime

III – Admission en non valeur (Annexe 3) :

Françoise CAPPELLE prend lecture de la fiche de travail qui a été adressée aux membres du Conseil Municipal. Françoise CAPPELLE rappelle qu'une convention a été signée avec la trésorerie afin de ne pas lancer de poursuite pour une créance inférieure à 30 €.

Le Maire propose de passer au vote afin d'admettre la créance de 26, 20 € en non valeur.

Vote : accord unanime

IV – Participation 2011 de la Ville de Vouziers aux frais de fonctionnement de l'École Privée St Louis (Annexe 4) :

Françoise CAPPELLE présente la fiche qui a été adressée aux élus avec la convocation. Elle insiste sur le fait que cette participation est basée sur le montant que la Ville investit auprès des écoles publiques de la Ville. Françoise CAPPELLE souligne qu'il y a des élèves scolarisés à St-Louis venant d'autres communes mais que ces dernières n'ont aucune obligation de verser une participation à l'école privée.

Le Maire propose de passer au vote afin d'accepter la participation aux frais de fonctionnement de l'école St Louis pour un montant de 419,19 € / an / élève.

Vote : 13 voix contre, 4 abstentions, 5 voix pour

V – Habitat 08 – Garantie d'emprunt pour la réhabilitation de 24 logements collectifs 94 à 98 rue Gambetta (annexe 5)

Françoise CAPPELLE présente la fiche de travail qui a été adressée aux élus avec la convocation.
Le Maire indique qu'au dernier trimestre 2011 les H.L.M rue de l'agriculture et rue de Syrienne seront détruits.

Le maire propose de passer au vote afin d'accepter la garantie d'emprunt selon les termes indiqués dans la fiche de travail

Vote : accord unanime

VI – Demandes de subvention (annexe 6)

- Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles du Vouzinois (ajout 1)

Françoise CAPPELLE indique que cette demande n'était pas parvenue en Mairie lors du vote du budget primitif, elle propose de reconduire le même montant octroyé en 2010 soit 200 €. Françoise CAPPELLE indique par ailleurs que Vouziers accueillera en 2012 le congrès départemental des donneurs de sang, aucune demande de subvention ne sera demandée ceci étant la Ville mettra à disposition gratuitement la salle des fêtes et la salle Annie Girardot des Tourelles.
Le Maire propose de passer au vote afin d'accepter le versement de la subvention de fonctionnement de l'année 2011 pour un montant de 200 €

Vote : accord unanime

- Archers de Taine

Françoise CAPPELLE précise que cette association sportive a été crée récemment (5 avril 2011) avec pour objet la pratique du tir à l'arc de loisirs et sportif. Cette association va demander son affiliation à l'O.M.S. (Office Municipal des Sports), il s'agit donc ici d'une demande exceptionnelle de subvention. Il est proposé d'attribuer une subvention de 200 €.
André BERTHE souhaiterait connaître l'incidence sur la section tir à l'arc dépendante du F.J.E.P. Françoise CAPPELLE explique que la principale différence ici est que c'est une association sportive et pas uniquement de loisirs.
Le Maire propose de passer au vote afin d'accepter le versement de la subvention exceptionnelle pour un montant de 200 €

Vote : 21 voix pour et 1 abstention (André BERTHE)

VII – Subventions aux associations sportives pour leur participation aux vacances vouzinoises (annexe 7)

Françoise CAPPELLE informe que le CEL (Contrat d'Éducation Locale) est caduque. Pour 2011 il a été décidé de poursuivre les vacances vouzinoises mais leur pérennité est incertaine pour 2012. Sur proposition de l'adjoint en charge du sport, Jean-Pierre BOSCHAT, les subventions aux associations seront réparties comme il est indiqué dans le tableau annexé.
Jean-Pierre BOSCHAT tient à remercier les bénévoles qui participent aux activités des vacances vouzinoises.

Le Maire propose de passer au vote afin d'accepter le versement des subventions aux associations pour leur participation aux vacances vouzinoises comme indiqué dans le tableau (annexe 7)

Vote : accord unanime

VIII – Tarifs municipaux – publications municipales ajout tarif pour le hors série n°XII vente hors abonnement (annexe 8)

Françoise CAPPELLE explique ce point, il s'agit en réalité ici de permettre la vente du curieux vouzinois hors série n°XII qui n'avait pas été précisé lors du vote des tarifs communaux en décembre 2010. Le tarif appliqué est le même que celui des hors série X et XI. Afin de simplifier il est proposé d'annuler et de remplacer la délibération 2010/82 du 16 décembre 2010.

Le Maire propose donc de passer au vote afin d'accepter la modification des tarifs municipaux et d'annuler et remplacer la délibération 2010/82 du 16 décembre 2010.

Vote : accord unanime

IX – Modification du tableau des emplois

Mme Lemoine prend la parole afin de présenter le projet de délibération qui a été adressé aux membres du Conseil Municipal. Cette modification concerne exclusivement des avancements de grade autorisés par Monsieur le Maire qui prendront effet au 1er juillet 2011.

Le Maire propose donc de passer au vote afin d'adopter la modification du tableau des emplois communaux tel qu'il est présenté en annexe.

Vote : accord unanime

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 15.

Le Secrétaire de Séance

Ghislaine JACQUET

Annexes (déjà diffusées) :

- annexe 1 : Document de présentation du projet des travaux d'assainissement
- annexe 2 : Attribution des lots de travaux du MAPA relatif à la réhabilitation et à l'extension du bâtiment destiné à accueillir la structure multi-accueil au rez-de-chaussée et le Relais d'assistantes maternelles à l'étage
- annexe 3 : Admission en non valeur
- annexe 4 : Participation 2011 de la Ville de Vouziers aux frais de fonctionnement de l'École Privée St - Louis
- annexe 5 : Habitat 08 – Garantie d'emprunt pour la réhabilitation de 24 logements collectifs 94 à 98 rue Gambetta
- annexe 6 : Demandes de subvention Amicale des donneurs de sang bénévoles et Les Archers de Taine
- annexe 7 : Subventions aux associations sportives pour leur participation aux vacances vouzinoises
- annexe 8 : Tarifs municipaux – publications municipales ajout tarif pour le hors série n°XII vente hors abonnement
- annexe 9 : Modification du tableau des emplois communaux